



Compte rendu de la réunion sur le COVID-19 du 14 mai 2020

Nous avons eu une réunion avec la direction à 11h15.

Dans la DDFIP 34, il y a 4 agents en suspicion et 1 en quatorzaine.

Mardi, nous étions 48 % présents dans les services.

Le directeur s'est dit satisfait du fonctionnement des services durant le PCA. Il a apprécié le travail des services d'appui et plus généralement l'entraide entre les services.

Après les félicitations, le bâton ! La note locale sur le retrait des jours de congés sera diffusée la semaine prochaine puis débattue en CTL le mardi 26 mai.

Les restaurations collectives de Béziers Verdier et du Millénaire vont reprendre lundi 18 mai.

Les services d'appui pour la campagne IR sont maintenus.

Le contrôle fiscal reprendra progressivement à partir du 2 juin, avec discernement et selon si l'engagement a eu lieu et selon les secteurs d'activités. Une note de la DG doit arriver bientôt.

La suspension de la responsabilité pécuniaire des comptables et de certains recours est prolongé jusqu'au 11 août.

PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE (PRA) :

Le PRA de l'Hérault a été validé, hier. Malgré l'annonce du directeur, la semaine dernière au CHSCT, l'Inspecteur Sécurité et Santé au Travail (ISST) n'a pas validé les plans. Donc nous demanderons l'avis de l'ISST, mardi 19 mai au CHSCT.

Si vous avez des interrogations ou des doutes sur vos situations de travail, faites nous en part pour le CHSCT.

La capacité d'accueil des sites, validée au PRA, devra être strictement respectée par les chefs de service.

Pour les agents en télétravail, ils pourront revenir sur leur lieu de travail, 1 ou 2 jours par semaine, si la capacité d'accueil n'est pas dépassée, mais cette situation doit rester exceptionnelle.

Le directeur a rappelé que les personnes à risque (223 agents recensés) ne doivent pas revenir sauf attestation du médecin de prévention ou du médecin traitant.

Pour les métiers extérieurs, il demande d'éviter de sortir. Si une sortie doit se faire, il faut avoir l'accord du chef de service, vérifier en amont les conditions sanitaires et s'équiper (masque, gel).

L'accueil aux usagers est toujours réservé aux situations exceptionnelles, sur rendez-vous avec plexiglas, masque, gants et gel et avec l'accord du chef de service.

La direction a demandé aux chefs de services de vérifier que tous les agents aient pris connaissance du guide de reprise du travail (post-confinement).

Depuis lundi, une distribution de masques chirurgicaux a été faite dans les services : 2 masques par jour et par personne pour une période de 15 jours.

D'ici la fin du mois, une distribution de 2 masques en tissu (lavable 20 fois) sera faite pour tous les agents.

La doctrine de la direction sur les masques a changé : ils restent obligatoires pour le transport en commun, le courrier, l'accueil physique ou si la distanciation sociale ne peut être respectée mais sont maintenant autorisés pour les agents qui veulent les porter au travail.

La direction a rappelé aux chefs de service de veiller à ce que le stock de consommable (gels, lingettes...) soit toujours OK et que le ménage soit bien fait.

L'assistant de prévention finalise les maintenances des climatisations.

Le directeur veut doter toutes les personnes à risque d'ordinateurs portables courant juin. La direction nationale des services informatiques ne veut plus distribuer les petites unités centrales à brancher sur sa box internet personnelle, elles représenteraient un risque de sécurité. Le stock qui devait nous être livré, sera remplacé par des ordinateurs portables. La direction souhaite aussi redéployer les ordinateurs portables au bénéfice de ces agents. Le directeur pourrait, même, remettre en cause des conventions de télétravail pour récupérer le matériel, auquel cas les télétravailleurs habituels devraient se rendre au travail toute la semaine.

Il n'a pas attendu longtemps pour faire allusion au décret du 6 mai sur le télétravail dans la fonction publique qui prévoit l'arrêt d'une convention de télétravail par la direction en cas de nécessité de services.

Congés, télétravail... les ordonnances et les décrets se multiplient mais ne sont jamais dans le sens des agents !

La prochaine réunion est programmée mercredi 20 mai.

Le CHSCT sur le PRA aura lieu mardi 19 mai.

N'hésitez pas à nous contacter pour le moindre problème, nous sommes là pour ça.

Contact : Guillaume Roussel 06 12 02 06 06 groussel1511@gmail.com
<https://sections.solidairesfinancespubliques.info/340/>